

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES COMTÉ DE VERCHÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le lundi 5 juin 2023 à compter de 20 h.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire Madame Annie Dubeau, Conseillère Monsieur Claude Ménard, Conseiller Monsieur Dominic Lampron, Conseiller Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère Madame Nathalie Fillion, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière Monsieur Maxime Salois, Directeur général adjoint & greffier-trésorier adjoint

Est absent :

Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM
- 2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 4. CORRESPONDANCE
- 5. <u>LÉGISLATION</u>
 - 5.1 Certificat de procédure d'enregistrement: Règlement No 582-2023 modifiant le règlement de zonage No 443-2010
 - 5.2 Adoption du règlement No 582-2023 modifiant le règlement de zonage No 443-2010

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Approbation des comptes
- 6.2 Rapport du maire et dépôt des états financiers 2022
- 6.3 Ressources humaines Employé numéro 22-0047 Fin du lien d'emploi
- 6.4 Ressources humaines Engagement étudiants été 2023
- 6.5 Achat Camion RAM 1500 2021
- 6.6 Reboisement Phase 2 Autorisation de signature Entente Arbre Évolution

7. COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX

- 8. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>
- 9. TRANSPORT ROUTIER
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU
- 11. <u>Santé Bien-être</u>
- 12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats Mai 2023
 - 12.2 Demande de dérogation mineure 42 rue Dufilly
 - 12.3 P.I.I.A. 38 rue Madeleine
 - 12.4 Site patrimonial 9 rue Sainte-Famille
 - 12.5 Demande d'autorisation de démolition: 22 rue Saint-Etienne
 - 12.6 Demande d'autorisation de démolition: 269 route Marie-Victorin
 - 12.7 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme Karine Gosselin
- 13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2023-06-133

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé en ajoutant le point 6.6 Reboisement - Phase 2- Autorisation de signature - Entente Arbre Évolution

ADOPTÉ

2023-06-134

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 2 mai 2023, tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

5. <u>LÉGISLATION</u>

5.1. CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT: RÈGLEMENT NO 582-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 443-2010

La greffière-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement No 582-2023.

À la clôture de la période de dépôt des demandes le 5 juin 2023, il n'y avait aucune demande déposée. Le règlement est donc approuvé par les électeurs.

2023-06-135

5.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 582-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 443-2010

ATTENDU QUE le règlement de zonage no.443-2010 est en vigueur depuis le 6 avril 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de préserver les caractéristiques architecturales de nature agricole et rurale des bâtiments résidentiels en zones A-1 à A-10;

ATTENDU QUE le boisé de Verchères fait partie des milieux naturels d'intérêt dans un souci de conservation;

ATTENDU QUE toute construction doit être conçue et réalisée de façon à respecter l'état et l'aspect naturels des lieux;

ATTENDU le plan d'urbanisme de la Municipalité de Verchères;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier de nouveau ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement No 582-2023, comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le numéro 582-2023 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 443-2010.

ARTICLE 3

L'article 3.1.1 intitulé « TERMINOLOGIE » est modifié pour ajouter la définition suivante :

Hangar forestier : Bâtiment accessoire aménagé en milieu boisé destiné à abriter de la machinerie forestière.

ARTICLE 4

L'article 14.2.1 intitulé « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES RANGS AGRICOLES » est remplacé par ce qui suit :

Afin de respecter le paysage agricole et les caractéristiques d'ensemble des rangs identifiés (Terres-Noires et Petit-Coteau), toute nouvelle construction ou reconstruction d'un bâtiment résidentiel doivent respecter les conditions suivantes:

- a) Pour les bâtiments d'un seul étage, la toiture doit être à pignon (2 ou 4 eaux) ou à mansarde (2 ou 4 eaux); les toits à pignon doivent avoir une pente minimale de 50 % (6/12);
- b) Pour les bâtiments de deux étages, la toiture peut être à pignon (2 ou 4 eaux) ou à mansarde (2 ou 4 eaux) ou à plat; les toits à pignon doivent avoir une pente minimale de 33 % (4/12); les toits plats doivent proposer un fronton ou une corniche architecturale;
- c) Les revêtements extérieurs autorisés pour les murs sont les matériaux composites ou tout autre matériau qui s'apparente à un matériau d'époque (brique, stuc et clin de bois, vinyle ou acier...).
- d) Les revêtements extérieurs autorisés pour la toiture sont le bardeau d'asphalte, le bardeau de bois, la tôle et les revêtements métalliques architecturaux;
- e) Les cheminées faisant saillie à l'extérieur du bâtiment doivent être recouvertes de pierre, de brique ou d'un autre matériau de revêtement extérieur s'harmonisant au bâtiment:
- La façade principale du bâtiment doit être implantée dans un axe parallèle à la voie publique; de plus, la porte d'entrée principale doit être située sur cette façade;
- g) Une galerie couverte ou non couverte, selon les caractéristiques architecturales du bâtiment, doit être aménagée sur la façade principale du bâtiment; cette galerie doit, au minimum, occuper 40 % de la façade avant du bâtiment;
- h) Les ouvertures (portes, fenêtres) ne peuvent occuper une superficie de plus de 35 % de la façade principale et des façades latérales du bâtiment;
- i) Des moulures de finition (chambranle) sont obligatoires au pourtour des ouvertures (portes et fenêtres); elles doivent s'intégrer aux caractéristiques architecturales du bâtiment;
- j) Les lucarnes doivent présenter les mêmes caractéristiques architecturales;
- k) Les baies vitrées et les solariums ne sont autorisés que sur la façade arrière du bâtiment;
- l) Les garnitures et autres éléments décoratifs doivent être proportionnels aux caractéristiques architecturales du bâtiment.

Tous travaux d'agrandissement des bâtiments résidentiels existants ou tous travaux ayant un rapport aux matériaux de recouvrement extérieur et aux ouvertures, devront être exécutées en respect du caractère d'origine du bâtiment.

ARTICLE 5

L'alinéa 2 de l'article 5.1.2 intitulé « DISPOSITIONS RELATIVES AU NOMBRE DE BÂTIMENTS AUTORISÉ SUR UN MÊME TERRAIN » est modifié pour se lire comme suit

Un maximum de deux (2) bâtiments accessoires est permis par terrain sauf pour les usages agricoles. Le nombre de bâtiments accessoires pour la classe d'usage conservation dans la zone CONS-1 est assujettie à l'application de l'article 14.3.2.

ARTICLE 6

La section 3 intitulée « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CABANES À SUCRE DANS LA ZONE CONS-1 » est modifiée afin d'ajouter l'article 14.3.2 qui se lit comme suit:

ARTICLE 14.3.2 HANGARS FORESTIERS

Les hangars forestiers sont autorisés, à titre de bâtiments accessoires, seulement pour la classe d'usage conservation dans la zone CONS-1 et aux conditions suivantes :

a) IMPLANTATION

Un hangar forestier doit être situé à une distance minimale de cinq (5) mètres d'une ligne de terrain, d'un bâtiment principal ou d'un équipement accessoire.

b) HAUTEUR

Un hangar forestier doit respecter une hauteur maximale de cinq (5) mètres, mesurée à partir du niveau du sol adjacent jusqu'à son point le plus élevé.

c) SUPERFICIE

La superficie maximale d'un hangar forestier ne peut en aucun cas excéder quarante (40) mètres carrés.

d) REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Le revêtement extérieur du hangar forestier doit s'harmoniser avec celui du bâtiment principal et/ou du milieu.

Un maximum d'un (1) bâtiment accessoire est permis dans la zone CONS-1.

L'utilisation de boîte de camion et de conteneurs, à titre de construction accessoire, est strictement interdite.

ARTICLE 7

L'article 15.6.2.1 intitulé « COUPE D'ARBRES » est modifié pour se lire comme suit :

Sur l'ensemble du territoire, excluant les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain et les espaces boisés d'intérêt régional identifiés au plan de zonage, une demande de permis est nécessaire pour l'abattage de tout arbre de plus de 10 cm de diamètre et à 1,2 m du sol. L'arbre doit être remplacé dans un délai maximum de douze (12) mois suivant l'abattage d'arbre en respectant le principe du bon arbre au bon endroit sauf s'il y a une contrainte particulière ne permettant pas d'effectuer la plantation.

ARTICLE 8

L'article 15.6.2.2 intitulé « CONDITIONS D'ABATTAGE D'ARBRES EN MILIEU URBAIN » est modifié pour se lire comme suit :

En milieu urbain, l'abattage des arbres est restreint à des coupes sélectives le long des chemins publics, visant à améliorer les conditions de croissance de la canopée et du couvert boisé. Pour que l'abattage d'arbres soit autorisé, l'arbre doit répondre à au moins un des critères suivants :

- a) l'arbre doit être mort ou atteint d'une maladie incurable;
- b) l'arbre doit être dangereux pour la sécurité des personnes;
- c) l'arbre doit être une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins;
- d) l'arbre doit causer des dommages à la propriété publique ou privée.

Dans le cas de construction de résidence ou d'implantation d'infrastructure, l'abattage d'arbre est autorisé, mais sur un maximum de 25 % de la superficie boisée.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-06-136

6.1. APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste du 31 mai 2023 pour les chèques No. 6635 à No. 6839 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 697 043,05\$.

ADOPTÉ

6.2. RAPPORT DU MAIRE ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Conformément aux dispositions de *l'article 176.2.2 du Code Municipal*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

2023-06-137

6.3. RESSOURCES HUMAINES - EMPLOYÉ NUMÉRO 22-0047 - FIN DU LIEN D'EMPLOI

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Ménard

et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la fin du lien d'emploi avec l'employé 22-0047. Cette fin d'emploi est effective depuis le 15 mai 2023.

ADOPTÉ

2023-06-138

6.4. RESSOURCES HUMAINES - ENGAGEMENT ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'engagement du personnel étudiant 2023, tel que décrit au tableau ci-dessous:

Piscine municipale	Titre	Nbr. semaine	Heure semaine	Taux horaire
William Latraverse	Responsable et moniteur	12 sem.	40 hres	18,25\$
Geneviève Vaillancourt	Assistante-responsable et moniteure	11 sem.	40 hres	17,25\$
Elyane Abel	Sauveteure nationale temps plein	10 sem.	36 hres	16,25\$
Camille Brault	Sauveteure nationale temps plein et moniteure	10 sem.	36 hres	16,25\$ 16,75\$
Mathilde Commerie	Sauveteure nationale temps plein	10 sem.	36 hres	16,25\$
Jonathan Bergeron	Sauveteur national temps plein	10 sem.	36 hres	16,25\$
À combler	Sauveteur national temps plein	10 sem.	36 hres	15,75\$
Hugo Lefebvre	Assistant-sauveteur temps partiel	10 sem.	25 hres	15,25\$
Floralie Lefebvre	Assistante-sauveteure temps partiel	10 sem.	25 hres	15,25\$
Travaux publics	Titre	Nbr. semaine	Heure semaine	Taux horaire
Anne-Marie Leblanc	Préposée parcs et travaux publics	9 sem.	40 hres	17,00\$
À venir	Préposé parcs et travaux publics	9 sem.	40 hres	15,25\$
Guides touristiques	Titre	Nbr.	Heure	Taux
Title Controlled		semaine	semaine	horaire
Béatrice Lachance	Guide touristique	10 sem.	32 hres	16,00\$
Julianne Pepin	Guide touristique	10 sem.	32 hres	15,50\$

ADOPTÉ

2023-06-139

6.5. **ACHAT - CAMION RAM 1500 - 2021**

ATTENDU que le bail de location du camion RAM 1500 2021 vient à échéance:

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE SE PRÉVALOIR de l'option d'achat prévue au contrat, au prix établi de 34 999.95 \$ en plus des frais de transfert de 250 \$ pour un montant total de 35 249.95 \$, soit 40 528.62 \$ taxes incluses. Cette dépense sera affectée au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉ

2023-06-140

6.6. REBOISEMENT PHASE 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE ARBRE ÉVOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire Alexandre Bélisle et la directrice générale madame Carole Dulude à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères l'entente avec Arbre Évolution pour le reboisement Phase 2.

ADOPTÉ

- 7. COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9. TRANSPORT ROUTIER
- 10. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>
- 11. SANTÉ BIEN-ÊTRE
- 12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS - MAI 2023

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois de mai 2023 est déposé.

2023-06-141

12.2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 42 RUE DUFILLY**

À l'immeuble sis au 42 rue Dufilly formé du lot 5 217 680, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet d'autoriser un porte-à-faux avec un empiètement de 11 cm sur la marge avant et d'autoriser une plate-forme surélevée reliée à la piscine à une distance de 1,87 m de la ligne séparatrice du terrain.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure DM 02-2023 pour un empiètement de 11 cm sur la marge avant du porte-à-faux.

Pour la plate-forme surélevée reliée à la piscine, aucune distance minimale de la ligne séparatrice du terrain n'est exigée par la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉ

2023-06-142

12.3. **P.I.I.A. - 38 RUE MADELEINE**

À l'immeuble sis au 38 rue Madeleine formé du lot 5 218 599, une demande de P.I.I.A. est déposée à l'effet de démanteler la piscine creusée existante et de remblayer le trou par de la terre.

CONSIDÉRANT l'avis des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le projet tel que présenté pour le démantèlement de la piscine et le remblai par de la terre, comme montré sur les plans, puisque le projet satisfait aux critères du P.I.I.A. du site du patrimoine.

ADOPTÉ

2023-06-143

12.4. SITE PATRIMONIAL - 9 RUE SAINTE-FAMILLE

À l'immeuble sis au 9 rue Sainte-Famille, formé du lot 5 217 386, une demande assujettie à l'application du règlement constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères est déposée à l'effet d'ajouter une toiture sur une partie de la terrasse existante (14' x 12');

CONSIDÉRANT l'avis des membres du Comité consultatif d'urbanisme:

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet, tel que présenté, conforme aux exigences du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères.

ADOPTÉ

2023-06-144

12.5. **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION: 22 RUE SAINT- ETIENNE**

À l'immeuble sis au 22 rue Saint-Etienne formé du lot 5 217 360, une demande d'autorisation de démolition est présentée;

CONSIDÉRANT l'alinéa 3 de l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant la détérioration avancée du bâtiment actuel;

Considérant la volumétrie et l'emplacement dans le site du patrimoine de Verchères;

Considérant le programme de réutilisation du sol proposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR: Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

Que le bâtiment soit démoli conditionnellement au dépôt et l'acceptation d'un nouveau programme de réutilisation du sol qui respecte le gabarit et le style architectural du bâtiment actuel;

Que ce nouveau programme de réutilisation du sol, assujetti à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères, soit étudié par le Comité consultatif d'urbanisme;

Que les travaux de reconstruction soient débutés dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation de démolition;

Dans l'éventualité où l'une de ces conditions n'est pas respectée, la présente autorisation deviendra caduque.

ADOPTÉ

2023-06-145

12.6. **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION: 269 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 269 route Marie-Victorin formé du lot 5 217 180, une demande d'autorisation de démolition est présentée;

CONSIDÉRANT l'alinéa 3 de l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la détérioration avancée du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol proposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la démolition de l'immeuble situé au 269 route Marie-Victorin, Verchères.

ADOPTÉ

2023-06-146

12.7. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - KARINE GOSSELIN

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour combler des postes au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Karine Gosselin, nouvelle membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

2023-06-147

15. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

L'ordre du jour étant épuisé à 21h36.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

				,
Δ	ח	\cap	PΤ	ΓF

e la signature du présent procès-verbal équivaut à l solutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) d
Carole Dulude, g.m.a. Directrice générale & greffière- trésorière

Je, Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Carole Dulude, g.m.a.
Directrice générale & greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES CHÈQUES #6535 AU #6640 CHÈQUES #6703 AU #6812 CHÈQUES 16822 AU #6839

chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	1 131.35 \$
	VIDÉOTRON LTÉE HYDRO-QUÉBEC	TÉLÉPHONE ÉLECTRICITÉ	1 221.25 \$ 30 758.16 \$
	BELL CANADA	TÉLÉPHONE (MAISON DES JEUNES)	147.62 \$
	GLOBALPAYMENTS	FRAIS PAIEMENT AVRIL 2023	43.34 \$
	PAYSAFE / NETBANK CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS MINIMUM) PAIEMENT DIRECT ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES MAI 2023 (5 DE 12)	393.11 \$ 747.34 \$
	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE MAI 2023 (5 DE 12)	16 079.73 \$
PR	CHAPUT AUTOMOBILE INC.	LOCATION DODGE RAM 1500 CLASSIS MAI 2023 (23 DE 24)	905.17 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES	53 587.00 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	ÉQUILIBRATION DU RÔLE ÉVALUATION VERSEMENT MAI 2023	7 031.54 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	CHAMBRE DE COMMERCE & INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD - GRANDES RENCONTRES: LES GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX MOBILISÉS POUR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DE LA RIVE- SUD	59.32 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET ÉPURATION DES EAUX MAI (5 DE 12)	20 938.84 \$
PR	FQM ASSURANCE	ASSURANCE (V48-21)	381.50 \$
PR	AGENCE SPACIALE	ARCHITECTURE PISCINE - ÉTAPE DE L'ESQUISSE POUR ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ - ÉMISSION	4 208.09 \$
		D'UN RAPPORT FINAL	
PR	CRÉDIT-BAIL RCAP	LOCATION PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA38CI- PÉRIODE DU 1/06/2023 AU 31/08/2023 LOISIRS	263.44 \$
PR	CRÉDIT-BAIL RCAP ARTM - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT	LOCATION PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA38CI- PÉRIODE DU 1/05/2023 AU 31/07/2023 ADMINISTRATION	282.84 \$
PR	MÉTROPOLITAIN	QUOTE-PART (1 DE 2)	175 975.51 \$
PR	SOMUM SOLUTIONS	AJUSTEMENT 2022 - SYSTÈME AUTOMATISÉ COMMUNICATION	516.38 \$
		CREATIVE CLOUD, SPOTIFY MUSIQUE EN PLEIN AIR (CHALET/GLISSOIRE), MICROSOFT 365	
PR	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	BUSINESS DU 23/02/2023 AU 17/04/2023, EXCHANGE ONLINE PÉRIODE DU 16/03/2023 AU 15/05/2023, CAMÉRA DE BUREAU ADMINISTRATION	349.55 \$
PR	DIALOGUE HEALTH TECHNOLOGIE	PAE AVRIL 2023 (4 DE 12) PROTECTION INCENDIE	114.98 \$
PR	INFO PAGE INC.	IPA UTILISATEUR MAI 2023 (5 DE 12) PROTECTION INCENDIE	127.91 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (EAU POTABLE)	543.37 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE (EAUX USÉES)	361.71 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	LICENCE SÉCURITÉ BITDEFENDER GRAVITY (COMMUNICATION), PARE-FEU ET ANTIPOURRIEL)	453.08 \$
PR	ARÉO-FEU LTÉE	PIÈCES ET ACCESSOIRES PROTECTION INCENDIE	86.81 \$
PR	TELUS COMMUNICATIONS INC.	TÉLÉPHONES	684.12 \$
	PAGENET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION MAI 2023 (5 DE 12)	55.93 \$
	CAROLE DULUDE (PETITE CAISSE)	PÉRIODE MAI 2023 - ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE	34.20 \$
	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES PHARE CULTUREL DE VERCHÈRES	COTISATION (3 DE 4) SOUTIEN ACTIVITÉS CULTURELLES (2 DE 3)	16 500.00 \$ 30 000.00 \$
	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	347.04 \$
	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC AGRO- PASSION INC.	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC ANIMATION DU 6/05/2023 BIBLIOTHÈQUE	347.04 \$ 378.86 \$
	L.D.G.	ENTRETIEN GAZON - CONTRAT POUR CIMETIÈRE ET CONTRAT ESPACES VERTS (1 DE 5)	5 399.23 \$
6703	ICO TECHŅOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER MAI 2023 (5 DE 12)	201.20 \$
	DRUMCO ÉNERGIE MINES SELEINE K+S SEL WINDSOR LTÉE	ENTRETIEN - GÉNÉRATRICE MAIRIE SEL	344.93 \$ 2 224.38 \$
6709	MINES SELEINE K+S SEL WINDSOR LIEE	INSTALLATION PRISE VIEILLE CASERNE, DÉTECTEUR DE MOUVEMENT /INSTALLATION DES	2 224.30 p
6710	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	GARDES - PROTECTION PATINOIRE CHALET, RACCORDEMENT CHAUFFAGE DE L'ENTRÉE - USINE FILTRATION, CENTRALE SURVEILLANCE AU 450 DUVERNAY DU 09/04/2023 AU 09/04/2024	2 359.99 \$
6711	ÉNERGIES SONIC INC.	CASERNE ESSENCE GÉNÉRATRICE MAIRIE ET USINE FILTRATION	3 630.61 \$
	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	BLOCS UTILITAIRES (5) PISCINE	316.18 \$
	ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE NORD	MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	661.31 \$
	KSB PUMPS INC. YOLAINE MORNEAU	REMPLACEMENT POMPE #2 ÉLECTROPOMPE SUBMERSIBLE USINE FILTRATION (USI-012F) ACHAT DIVERS FÊTE DES BÉNÉVOLES	9 542.93 \$ 203.59 \$
	PROSCÈNE DAUPHINAIS INC.	NETTOYAGE DES RIDEAUX VIEILLE CASERNE	3 207.82 \$
6718	S.T.R. MICRO (9163-0970 QUÉBEC INC.)	ACHAT D'ÉQUIPEMENT LECTEUR CODES BARRES PORTABLE ZEBRA (SCANNER) BIBLIOTHÈQUE	316.18 \$
6719	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE	DOCUMENTS PERDUS OU BRISÉS BIBLIOTHÈQUE	42.58 \$
6720	THERMOS-PRO - DIV. DE VITRERIE VERCHÈRES	I ENTRETIEN PORTE DE GARAGE PROTECTION INCENDIE	485.88 \$
6721	PHILIPPE MOREAU	DÉNEIGEMENT RANG ST-JOSEPH ET CHEMIN DES ÉRABLIÈRES (4 ET 5 DE 5), ESSENCE	5 105.54 \$
	SR IMPRIMERIE	GÉNÉRATRICE MAIRIE/ USINE FILTRATION PLAQUES (5) HONORIFIQUES - FÊTE DES BÉNÉVOLES	239.73 \$
	WAJAX LIMITÉE	LOCATION GÉNÉRATRICE CENTRE COMMUNAUTAIRE 6/04/2023 VERGLAS	2 279.84 \$
	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	65.00 \$
	VILLE DE VARENNES CULTURE MONTÉRÉGIE	ENTRAIDE DU 26/03/2023 AU 349A PETIT-COTEAU ET DU 2/04/2023 AU 349 PETIT-COTEAU ADHÉSION 2023-2024	1 666.08 \$ 120.00 \$
	TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES BASSIN D'EAU DE LAVAGE - USINE FILTRATION (USI-025F)	1 293.47 \$
	SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE	AFFILIATION - SAISONNIER (PISCINE) PÉRIODE DE JUIN/JUILLET/AOÛT 2023	229.95 \$
	SÉCURITÉ LANDRY INC. CITOYEN	SAC À LANCER - SAUVETAGE NAUTIQUE - PROTECTION INCENDIE PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	299.01 \$ 75.00 \$
	SERVICE LOCATION TAPIS COMMERCIAL INC.	LOCATION SEMAINE DU 13/03/2023 AU 9/04/2023 PROTECTION INCENDIE	439.20 \$
6736	BENOIT LAFRENIÈRE	ACHAT BATTERIE PANNEAU VITESSE SUR CALIXA-LAVALLÉE, VITRE POUR LE MOULIN, LIVRETS	842.50 \$
	CONSEIL, 7596. VERCHÈRES	(2) RONDE DE SÉCURITÉ, DIVERS PARCS/VOIRIE SUBVENTION - FRAIS DE SALLE SOUPER DES SUCRIERS	600.00 \$
6737			
	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU	IACHAT EAU - COMPTEUR PERIODE 31/03/2023 AU 26/04/2023	784 7U N
6738	BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU - COMPTEUR PÉRIODE 31/03/2023 AU 26/04/2023 MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS - PROTECTION INCENDIE	284.20 \$ 100.38 \$
6738		MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS - PROTECTION INCENDIE VÉRIFICATION PORTE / BRANCHEMENT NOUVELLE BATTERIE AU SYSTÈME À LA VIEILLE	100.38 \$

APPROBATION DES COMPTES CHÈQUES #6535 AU #6640 CHÈQUES #6703 AU #6812 CHÈQUES 16822 AU #6839

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
_	BURO & CIE	FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION	579.61 \$
6742	GILLES LAROCQUE	ARTICLES ET PRODUITS MÉNAGERS (CONCIERGERIE)	87.77 \$
	SOLENO SERVICE INC.	INSPECTION SEMI-ANNUELLE, 2 UNITÉS ÉGOUT PLUVIAL VIEUX VILLAGE ET SUR LA RUE ST-ALE	2 586.94 \$
	CLIMATISATION CHAUFFAGE SOREL-TRACY INC.	ACHAT DE FILTRES USINE FILTRATION	72.58 \$
	ANTONIO MOREAU SPORT (1984) LTÉE TENAQUIP LTD	VÊTEMENTS VOIRIE GANTS, CAPUCHONS, VESTE, DIVERS VOIRIE	3 123.28 \$ 367.63 \$
		NETTOYAGE D'URGENCE PARCS - VERGLAS/ RUISSEAU (ÉMONDAGE DE PLUSIEURS ARBRES),	•
6747	ENTR ARBRES ET TERRAINS BISSONNETTE INC.	DÉMANTÈLEMENT BARRAGE DE CASTORS	2 299.50 \$
6748	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	SONDE PH / CHLORE USINE FILTRATION	1 573.78 \$
	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	DIVERS VOIRIE	153.92 \$
	ACIER PICARD INC.	ENTRETIEN (V44-19) JONH DEERE 5085	288.23 \$
	CERCLE DE FERMIÈRES VERCHÈRES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT BERGOR INC.	CONTRAT DE PUBLICITÉ AGENDA 2024 (1 PAGE) ENTRETIEN (V44-19) JONH DEERE 5085 - BROSSE À BALAI	260.00 \$ 698.11 \$
	BRENNTAG CANADA INC.	CHLORE USINE FILTRATION	1 839.60 \$
	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	3 156.34 \$
6756	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS	AUTRES BIENS NON DURABLES/ADMINISTRATION, VOIRIE, ÉGOUT, PARCS	462.89 \$
	VERCHÈRES	l in the second of the second	•
	FOCUS GESTION DE FLOTTE ET CARBURANT CITOYEN	LOCATION GPS VÉHICULES DU 1/05/2023 AU 31/07/2023 SUBVENTION SPORTS JEUNES	1 778.43 \$ 37.50 \$
	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	10.00 \$
	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	16.00 \$
	CITOYEN CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES SUBVENTION TONDEUSE MANUELLE ET ACCESSOIRES - REMBOURSÉE PAR LA MRC	37.50 \$ 150.00 \$
	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50.00 \$
	CITOYEN	SUBVENTION TONDEUSE MANUELLE - REMBOURSÉE PAR LA MRC	100.00 \$
	UNIVAR CANADA LTD	THIFOSULFATE EN REMPLACEMENT DU BISULFATE DE SODIUM USINE FILTRATION	2 761.77 \$
	GLS	FRAIS TRANSPORT ADMINISTRATION, PROTECTION INCENDIE	31.51 \$
	GLOBAL INTERNET, GLOBAL RÉSERVATION ALIMENTATION ÉLIZABETH MÉNARD INC.	ABONNEMENT ANNUEL - GUIDE TOURISTIQUE DU QUÉBEC AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, FÊTE DES BÉNÉVOLES	113.83 \$
	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTEILLES GAZ VOIRIE	669.49 \$ 91.75 \$
	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION AVRIL 2023 (4 DE 12)	25.00 \$
	ICO TECHNOLOGIES	CONTRAT ANNUEL DU 1/05/2023 AU 30/04/2024 (CONSEIL SANS PAPIER)	500.86 \$
	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE ET RAPPORT DU 22 RUE ST-ÉTIENNE	688.75 \$
	ISABELLE MILLETTE	VÊTEMENTS VOIRIE, FRAIS DÉPLACEMENT DU 6/03/2023 AU 24/04/2023, ACHAT CAFÉ	977.76 \$
	ROSANNE DION CHANTE TA VOIE	ANIMATION DU 23/04/2023 ACTIVITÉ CULTURELLE ASSISTANCE TECHNIQUE EN SONORISATION LE 18/04/2023 FÊTE DES BÉNÉVOLES	350.00 \$ 125.00 \$
	CATSPORTS INC.	PANNEAU DE BASKETBALL	1 005.98 \$
6780	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE	DOCUMENTS PERDUS OU BRISÉS BIBLIOTHÈQUE	85.16 \$
6781	RABAIS CAMPUS	I PÉRIODIQUES BIBLIOTHÈQUE - BEL ÂGE	22.94 \$
	EXPRESS MAG	PÉRIODIQUES BIBLIOTHÈQUE - CA M'INTÉRESSE	97.73 \$
	CITOYEN	SUPPORT FINANCIER - COMPÉTITION DE RINGUETTE JUNIOR A DE NIVEAU NATIONAL -	175.00 \$
		PARTICIPATION À TEAM QUÉBEC AU CHAMPIONNAT DE L'EST À DIEPPE AU NOUVEAU-	
	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	696.98 \$
	COL BLEU GROUPE BISSONNETTE INC.	FRAIS DÉPLACEMENT - EXAMEN OPA ENTRETIEN (V44-19 JOHN DEERE 5085	56.10 \$ 189.98 \$
	SNOC 1954 INC.	LUMIÈRE MURALE POUR AFFICHE VIEILLE CASERNE	620.87 \$
6788	LOCATION ET CONSTRUCTION	LOCATION ROULOTTE PÉRIODE DU 14//04/2023 AU 14/05/2023 (VOIRIE)	431.16 \$
	JACQUES FRÉCHETTE INC.	l	431.10 ф
6789	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT - POMPE STATION DUVERNAY	120.56 \$
	CHAUFFAGE VENTILATION JEAN-PAUL ARÈS INC	VENTILATION COIN DE LA SOUDURE - GARAGE MUNICIPAL	1 184.24 \$
	PRACTICA LTD	SACS DE RAMASSAGE POUR CHIENS / CHATS	534.11 \$
	C. PERREAULT CONST. INC. RENÉ THOMAS INC.	ASPHALTE RECYCLÉ	2 180.97 \$
	9118-0679 QUÉBEC INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES POUR BALANÇOIRES PARCS ENTRETIEN (V37-12) SUZUKI, (V44-19) JOHN DEERE 5085	43.46 \$ 436.80 \$
	LÉGISLATION	ASSISES 2023	942.80 \$
6797	CHANEL SABOURIN, PHOTOGRAPHE	SÉRIE DE PHOTOS - TRAVAUX PUBLICS	402.41 \$
	FORMATION MÉDICALE RESCUE CHOC	FORMATION - MISE À JOUR MODULE 8 (ANAPHYLAXIE -11 POMPIERS)	1 092.26 \$
	CORDAGES BARRY LTÉE	CORDAGE NAUTIQUE - PROTECTION INCENDIE	1 202.18 \$
	GBS -GÉNÉRAL BEARING SERVICE INC. BERTRAND GUAY SECOURISME B.G.	ENTRETIEN (V44-19) JOHN DEERE 5085 CYLINDRE D'OXYGÈNE EN URGENCE PREMIERS RÉPONDANTS	98.79 \$ 86.23 \$
	275-BOUCHERVILLE -SCP DIST	ENTRETIEN PISCINE (CHLORINE/SAC PH MINUS)	1 099.85 \$
	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	SULFATE FERRIQUE USINE FILTRATION	12 247.76 \$
6804	LESSARD & DEMERS, MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC.	PAIEMENT FINAL - TRAVAUX STATION POMPAGE ST-LAURENT (STAT-016-3)	19 270.09 \$
	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE QC	VIGNETTES DE CONFORMITÉ (6) PROTECTION INCENDIE ET VOIRIE	42.78 \$
	WOLTERS KLUWER	ANNOTATIONS JURISPRUDENTIELLES, FMRM REGL. MUNICIPALITÉS	4 358.55 \$
	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR / PIÈCES PROTECTION INCENDIE	565.68 \$
	SR IMPRIMERIE	SIGNETS (3 000) PROGRAMMATION ÉTÉ 2023, PUBLICITÉ ET INFORMATION	405.86 \$
	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE MÉDI-SÉLECT LTÉE	FRAIS TRANSPORT POUR APPAREIL RESPIRATOIRE PROTECTION INCENDIE PRODUITS / ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	28.69 \$ 118.37 \$
	TECHNO FEU INC.	ENTRETIEN (1-07-07) CITERNE PROTECTION INCENDIE	652.69 \$
	TECHMIX INC., DIVISION DE BAU-VAL INC.	ASPHALTE	1 163.04 \$
6821	COPICOM INC.	COPIES FACTURÉES PÉRIODE DU 24/02/2023 AU 23/05/2023 LOISIRS	55.25 \$
	ID:8500555 - CANAC	ENTRETIEN PARCS, VOIRIE	103.38 \$
o824	KALITEC SIGNALISATION CITOYEN	RÉPARATION RADAR PÉDAGOGIQUE/ PANNEAU SOLAIRE AVEC SUPPORT PROGRAMME DE RÉNOVATION VIEUX VILLAGE	3 052.58 \$
6005	CHUTEN	DÉCOMPTE #1 ET #2 - RESURFAÇAGE BASSIN DE NEUTRALISATION - USINE FILTRATION (USI-	300.00 \$
	LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.	026F)	108 593.89 \$
6826 6827	LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.	026F) DÉCOMPTE #3 - RESURFAÇAGE BASSIN DE NEUTRALISATION - USINE FILTRATION (USI-026F)	1 149.75 \$
6826 6827 6828		026F)	

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #6535 AU #6640 CHÈQUES #6703 AU #6812 CHÈQUES 16822 AU #6839

No chèqu NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
6830 CMP MAYER INC ÉQUIPEMENTS INCENDIE 6831 ÉTIENNE BUJOLD 6832 CITOYEN 6833 AXO SOLUTIONS 6834 LÉGISLATION 6835 ACTION PATRIMOINE 6836 COL BLEU SAISONNIER 6837 GLS 6838 CITOYEN 6839 LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	CASQUE BLANC ET ÉCUSSON DORÉ PROTECTION INCENDIE FRAIS DÉPLACEMENT MARS / AVRIL 2023, ACHAT DE CAFÉ PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES (3) ET FRAIS TRANSPORT PAIEMENT FINAL - PANNEAU NUMÉRIQUE CULTURE (INFO-070) FRAIS DÉPLACEMENT ASSISES UMQ ADHÉSION 2023 CHAUSSURES FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE ET VOIRE SUBVENTION - COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ - REMBOURSÉE PAR LA MRC ÉTUDE POUR LE RENOUVELLEMENT DES ACTIFS SUR LE SITE DE LA PISCINE MUNICIPALE	385.17 \$ 77.96 \$ 187.50 \$ 29 508.33 \$ 251.90 \$ 100.00 \$ 183.95 \$ 486.50 \$ 100.00 \$ 4 828.45 \$
	CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	4 985.63 \$
	SALAIRES	121 524.77 \$
	REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	42 828.31 \$
	TOTAL:	697 043.05 \$

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA DIRECTIRCE GÉNÉRALE VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussignée, Carole Dulude, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 mai 2023

Carole Dulude

Greffière et Directrice Générale

Carole Serlede

*** NOTE: PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # 6754 (2 DE 2)

#6725 #6728 #6794 CHÈQUES ANNULÉS

#6823